

RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE REPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

LICENCE mention STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 2

Niveau (EQF) : 6

Code NSF

118 - Sciences de la vie.

120 - Spécialités pluridisciplinaires. Sciences humaines et droit.

335 - Animation sportive, culturelle et de loisirs

411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux).

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire d'une licence mention 'STAPS : Activité physique adaptée et santé (APA-S) a vocation à assurer des fonctions d'encadrement au sein de structures publiques ou privées accueillant des publics à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap. Il exerce des missions d'accompagnement vers l'autonomie et d'encadrement des publics à besoins spécifiques par l'activité physique adaptée. S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, les activités du titulaire s'articulent autour de quatre domaines de compétences :

- Evaluation et analyse des ressources des personnes prises en charge afin de diagnostiquer leurs besoins.
- Conception, élaboration d'un projet d'intervention, d'accompagnement et d'éducation d'une personne ou d'un groupe.
- Intervention et adaptation de l'Activité physique à la spécificité de la personne, du groupe et de l'environnement à des fins d'augmentation des pouvoirs d'agir.
- Problématisation et adaptation de son intervention éducative et sociale à partir d'un bilan en tenant compte de l'environnement sociétal et institutionnel.

Compétences ou capacités évaluées

Compétences Disciplinaires - Analyser, diagnostiquer, évaluer les ressources et compétences des pratiquants et des publics et les situations dans lesquelles ils agissent :

Bloc1 : Faire l'évaluation initiale et continue des attentes, besoins et capacités des personnes en matière d'activité physique adaptée.

Compétences certifiées

- 1-1- Établir le bilan des capacités initiales de la personne et évaluer ses limitations fonctionnelles.
- 1-2- Identifier et repérer les facteurs motivationnels, les freins, les leviers, à l'engagement dans une pratique physique adaptée.
- 1-3- Communiquer auprès des publics et donner les moyens de s'auto-évaluer

Bloc 2 : Anticiper les conséquences de la pratique de l'APA.

Compétences certifiées

- 2-1- Choisir les activités physiques sportives ou artistiques (APSA) les plus adaptées aux besoins des personnes.
- 2-2- Formaliser les adaptations possibles et nécessaires au regard des caractéristiques des publics.

Compétences disciplinaires Professionnelles - Concevoir, élaborer un projet d'intervention, de transformation, de formation du pratiquant ou du public avec les situations correspondantes :

Bloc 3 : construire et planifier un programme personnalisé d'intervention en APA

Compétences certifiées

- 3-1- Synthétiser l'ensemble des éléments à prendre en compte pour concevoir un programme de prise en charge et/ou d'accompagnement.
- 3-2- Concevoir l'adaptation du programme pour optimiser l'intervention.

Compétences disciplinaires Professionnelles - Intervenir, encadrer, transformer, former un public ou des groupes :

Bloc 4 : mettre en œuvre un programme et enseigner l'Activité Physique Adaptée

Compétences certifiées

- 4-1- Assurer la sécurité physique et morale des publics en situation de handicap.
- 4-2- Mettre en œuvre des situations d'enseignement visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales des personnes.
- 4-3- Adapter en situation l'activité physique aux besoins, aux capacités et aux attentes des personnes.
- 4-4- Favoriser et stimuler la participation et l'implication personnelle dans l'activité par des situations stimulantes et une attitude positive.
- 4-5- Mettre en œuvre les outils de suivi et de régulation entre les acteurs intervenant auprès des personnes

Compétences disciplinaires professionnelles - Problématiser son intervention en tenant compte de l'environnement sociétal et institutionnel.

Bloc 5 : Participer, par l'accompagnement, au processus de changement de la personne prise en charge par l'activité physique afin de lui permettre de développer ou de maintenir sa qualité de vie.

Compétences certifiées

- 5-1- Co-construire un projet qui s'intègre dans le parcours de soin de la personne prise en charge.
- 5-2- Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.
- 5-3- Communiquer sur les bénéfices et les risques de l'activité physique et de la sédentarité.
- 5-4- Relayer le programme réalisé pendant la prise en charge auprès de l'environnement social et familial pour permettre la continuité du parcours de soin.

Compétences Professionnelles - Se situer au sein d'une structure et/ou d'un cadre professionnel et agir en son sein pour mettre en œuvre et développer leurs projets et leurs politiques :

Bloc 6 : Coordonner son action avec l'équipe de professionnels pluridisciplinaires et les différents acteurs

Compétences certifiées

- 6-1- Interagir avec les différents acteurs du parcours de soin afin d'optimiser les activités des personnes.
- 6-2- Faire fonctionner le programme d'APA en l'insérant dans le projet d'établissement.
- 6-3- Elaborer un projet en APA pour la structure.

Compétences Transversales et linguistiques - S'exprimer et communiquer en développant ses propres ressources et en utilisant différentes méthodes et outils. Maintenir une réflexion sur l'adéquation des connaissances et compétences et l'évolution des besoins du métier

Bloc 7 : Expression et communication écrite et orale

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale dans au moins une langue vivante étrangère

Bloc 8 : Exploitation de données à des fins d'analyse

- Recueillir, analyser et synthétiser des ressources pour documenter un sujet portant sur les situations de handicap et l'éducation à la santé.
- Développer une argumentation avec un esprit critique

Bloc 9 : « Usages digitaux et numériques »

- Utiliser les outils numériques pour la communication interne et externe
- Utiliser les outils numériques pour favoriser le suivi des évolutions des capacités des personnes encadrées et/ou accueillies.

Compétences Professionnelles d'intégration : adapter ses interventions professionnelles à des champs professionnels, des secteurs économiques, des publics ou des métiers particuliers :

Bloc 10 : conduire un programme et enseigner les APA-S à des publics particuliers

Compétences certifiées

- 10-1- Conduire un programme de prise en charge des ALD et des pathologies chroniques par l'APA.
- 10-2- Enseigner l'APA-S auprès des seniors : Développer des actions de prévention et contribuer à préserver la qualité de vie et le maintien de l'autonomie.

- 10-3- Enseigner l'APA-S auprès de publics enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap mental.
- 10-4- Enseigner l'APA-S auprès de publics enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap moteur et sensoriel.
- 10-5- Enseigner l'APA-S auprès de publics enfants, des adolescents ou des adultes en difficulté d'insertion sociale.

proposition C3D pour dgesip

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- Le secteur sanitaire et médico-social
- Le secteur social
- Le secteur associatif
- Le secteur privé
- Les collectivités territoriales

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

SANITAIRE ; MEDICO-SOCIAL ; REHABILITATION ; REINSERTION ; PREVENTION

Types d'emplois accessibles

- enseignant en APA en milieux spécialisés, en structure privée ou publique ayant pour objectifs la prévention, la réadaptation, le reconditionnement ou l'intégration par l'APA
- enseignant en APA dans un pôle sport-santé
- responsable prévention sport santé dans une structure publique ou privée.
- enseignant en APA dans le cadre de la prescription médicale de l'activité physique (loi santé)
- professionnel de la réadaptation, du reconditionnement et du réentraînement par l'APA

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

INTERVENANT ET COORDONNATEUR DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

G1204 : Éducation en activités sportives

K1103- Développement personnel et bien être de la personne

K1207- Intervention socioéducative

K2102- Coordination pédagogique

Réglementation d'activités

Cette licence donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport.

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence a priori avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

Conditions de délivrance de l'annexe descriptive au diplôme :

A préciser 200h d'analyse pratique et théorique de la spécialité sportive.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	

Par expérience Date de mise en place :2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
---	---	---

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

<p>Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :</p> <p>Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.</p> <p>Références autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence - Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle - Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle - Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle - Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 <p><i>I.</i></p>
--

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR)